

Publié dans Geenen, S., Nyenyezi, A. et Ansoms, A. (2019) Conjonctures de l'Afrique centrale 2019

ARRETEZ LES CONCASSEURS ! TRANSFORMATION, QUASI-DÉPOSSESSION ET RÉPRESSION AUTOUR DE LA PRODUCTION DE L'OR A KAMITUGA

Salammbô Bulambo Mulonda, Ben Radley et Sara Geenen

Abstract

Cet article s'appuie sur le cas de l'introduction des machines à broyer (concasseurs) dans le site aurifère de Kamituga pour analyser des questions plus larges par rapport aux transformations dans la production de l'or : qui bénéficie et qui perd dans ce processus, et comment cette transformation change-t-elle les relations entre capital et travail ? En théorie, la mécanisation de la production artisanale en RDC permet d'augmenter la productivité d'une activité qui paraît plus légitime et plus ancrée dans l'économie locale. En réalité, elle prend place dans une concession déjà concédée à l'entreprise multinationale Banro. Nous argumentons que cette société, appuyé par l'Etat congolais et ses forces de sécurité, adopte une stratégie de « quasi-dépossession », laissant la production artisanale plus ou moins libre, à condition que et aussi longtemps qu'elle n'interfère pas directement avec les profits générés par la production industrielle. Au moment qu'elle devient menaçante, les sociétés et le gouvernement recourent aux stratégies de répression, y inclus des saisies violentes et des recours juridiques. En même temps, l'impact de la mécanisation sur différentes catégories de travailleurs n'est pas homogène non plus. Nous concluons qu'un soutien étatique aux processus locaux de mécanisation et de formation de capital, associé à des politiques de redistribution, pourrait être crucial pour un développement plus inclusif.

Abstract

This article builds on the case of Kamituga, where crushing mills have been introduced to boost artisanal production, to tackle larger questions on transformations in gold production: who wins and who loses in such processes, and how does this transformation affect the relation between capital and labour? Theoretically, the mechanization of artisanal gold mining presents an opportunity to increase the productivity of an activity that seems to be more legitimate and more anchored in the local economy than enclaved industrial exploitation under foreign ownership. Yet in reality, it takes place in a concession already granted to the transnational corporation Banro. We argue that this corporation, with support from the Congolese state and its security forces, adopts a strategy of «quasi-dispossession», tolerating artisanal miners as long as they do not pose a direct threat to corporate profits. When they do, repressive strategies are used, including violent seizures and legal procedures. At the same time, the impact of mechanization is not the same across different categories of workers in the mine. We conclude that state support for local mechanization and capital formation processes, combined with redistributive policies, could be crucial for achieving a more inclusive development.

Introduction

L'exploitation minière dite 'artisanale' est généralement définie comme une activité non-mécanisée et peu capitalisée qui implique des méthodes d'extraction simples pour une faible productivité (Hentschel et al 2003). Bien que ces types d'opérations existent encore un peu

partout dans le monde, depuis deux décennies on a également observé l'expansion des opérations artisanales qui s'appuient sur de nouvelles technologies et machines (Verbrugge 2014 ; Ferring et al 2016). D'une part, cette évolution témoigne d'un processus de « *upgrading* », c'est-à-dire que des opérateurs domestiques, à travers l'accès à de nouvelles technologies et au capital financier, réussissent à améliorer leur productivité et retenir une plus grande valeur ajoutée. D'autre part, ces opérations restent souvent informelles : soit les opérateurs n'ont pas de permis ou ne paient pas de taxes, soit les travailleurs n'ont pas de contrat, soit une combinaison de ces facteurs. Il s'agit donc des transformations au sein du secteur minier qui embrouillent la division stricte entre production 'artisanale' et 'industrielle' et entre production 'formelle' et 'informelle'¹, et dont il faut étudier les conséquences d'économie politique : qui bénéficie et qui perd dans ce processus, et comment cette transformation change-t-elle les relations entre capital et travail ?

Ces questions vont guider notre analyse, qui s'appuie sur le cas de l'introduction des 'concasseurs' (des machines à broyer les roches aurifères et les déchets) dans le site aurifère de Kamituga au Sud-Kivu. Il ressort de l'historique de Kamituga (section 2) que la relation entre la production industrielle (qui se faisait de 1937 jusqu'en 1996) et la production artisanale a toujours été ambiguë et tendue. Tantôt les activités des creuseurs dans les concessions des sociétés minières Belges étaient tolérées ou facilitées, tantôt elles étaient combattues avec différentes stratégies de répression, allant d'une répression violente avec implications des forces de sécurité et confiscations, à des stratégies légales cherchant à interdire certaines activités. Depuis 1997 la société multinationale Banro Corporation détient un permis de recherche sur la concession de Kamituga, mais elle ne s'est pas encore lancée dans l'exploitation². Jusque-là elle tolère la présence des creuseurs, qui sont au nombre de 10.000 à 15.000 (Geenen 2015, Kilosho et al 2017). En 2011 des commerçants ont introduit des concasseurs mécanisés, ayant le potentiel de considérablement augmenter la productivité des creuseurs (section 3). Ceci a provoqué une réponse immédiate de la part de Banro, qui a sollicité auprès du gouvernement congolais une interdiction sur l'usage des concasseurs sur l'ensemble de ses concessions. Des moments de turbulence se succédèrent, y inclus des menaces et des saisis avec amendes forfaitaires (section 4). Jusqu'à présent, la légalité des concasseurs n'a été établie et Banro ne cesse de la contester en faisant référence au Code Minier.

Les transformations et les défis que connaît la production de l'or à Kamituga sont exemplaires pour des dynamiques plus larges, comme partout dans le monde des tensions existent entre la production artisanale et la production industrielle (Conde & Le Billon 2017, Banchirigah & Hilson 2010). En plus, la mécanisation de la production artisanale a déjà été observée, et est d'ailleurs beaucoup plus avancée, dans d'autres pays comme les Philippines (Verbrugge 2014), le Burkina Faso (Lanzano 2018) et le Ghana (Teschner 2012). Au Guyana, le gouvernement a mis en place des politiques qui soutiennent la transformation de la production artisanale vers une production à petite échelle, au lieu de promouvoir les sociétés multinationales (Hilson et Laing 2017 : 19). Cependant, il faut se poser des questions sur la nature de cette transformation, à qui elle profite, et comment elle change les relations entre le capital et le travail. Dans la plupart de cas, les détenteurs du capital financier semblent capturer

¹ Sans trop élaborer sur le débat concernant la production informelle (pour une excellente revue dans le contexte minier, voir Verbrugge 2015) nous soulignons ici que la production artisanale à Kamituga est tout à fait informelle, comme elle se fait dans une concession qui est légalement couvert par un titre minier d'une société multinationale. Nous utilisons ici plutôt le terme 'production artisanale' pour faire référence à la production non ou peu mécanisée. Même après l'introduction des concasseurs, on ne peut pas parler d'une production à petite échelle dans le sens donné par le Code Minier (voir section 4).

² Pour le moment Banro exploite à Twangiza (au Sud-Kivu) et à Namoya (au Maniema) (Geenen & Verweijen 2017).

les rentes de cette transformation et aggraver la situation d'exploitation pour leurs travailleurs (Verbrugge 2014).

L'approche qualitative dans cet article s'est basée principalement sur les observations de terrain, la collecte des documents, les interviews et les focus group. Les données ont été collectées à Kamituga, tour à tour entre 2008 et 2011, en avril 2017 et en juillet 2018. Ce travail a également bénéficié de l'observation continue par le premier co-auteur. La collecte des données la plus récente³, en juillet 2018, s'est focalisée sur une série de quinze interviews approfondies réalisées auprès des creuseurs artisanaux, des négociants, des « *mamans twangaises* », des « *mamans bizalus* », des responsables des associations et comités des creuseurs artisanaux, des responsables des puits aurifères, et du Président du centre de négoce de Kamituga de la Fédération des entreprises du Congo (FEC). En plus, trois focus group ont été organisés. Le premier focus group a rassemblé cinq creuseurs, le deuxième a rassemblé à son tour trois « *mamans twangaises* »⁴ et deux « *mamans bizalus* »⁵ et le troisième rassembla trois responsables des puits aurifères, localement connu comme Présidents directeurs générales (PDGs). Les interviews et les focus group ont été orientés par un guide d'entretien, mais d'une manière flexible qui a aussi laissé l'espace de suivre de nouvelles directions selon les réponses données.

1. De l'artisanat à l'industriel : transformation, capital et travail

En Europe pendant la deuxième moitié du dix-huitième siècle, la révolution industrielle marquait le début de la fin d'une longue transition d'une société à vocation agricole et artisanale, vers une société capitaliste et industrielle. Les auteurs marxistes décrivent comment l'expansion des marchés capitalistes repose sur une réduction des coûts, et donc une augmentation de la productivité du travail (Harvey 2005). Selon Furtado (1983), l'accès indirecte des pays colonisés à ce qu'il a dénommé « la civilisation industrielle » a obligé ces pays d'assimiler les pratiques et techniques de ce nouveau mode de production à défaut de faire face à la domination des pouvoirs occidentaux. Pour y arriver, selon Fischer (2014: 14), il faut :

« ...une valeur ajoutée croissante par personne, obtenue grâce à une augmentation de la productivité du travail (production par unité de temps de travail plutôt que simplement des personnes qui travaillent plus ou plus de personnes qui travaillent) et soutenue par l'accumulation de capital. L'accumulation de capital se réfère à l'accumulation de moyens de production produits - par exemple les machines et les infrastructures - plutôt que simplement une augmentation des coûts de production tels que la main-d'œuvre, la terre, les actifs naturels ou l'argent ».

Pour que ce processus puisse avoir lieu, il faut un processus de concentration initiale du capital en détruisant les modes de production traditionnels. Comme Barbara Harris-White (2006) le dit, « les travailleurs doivent être dépossédés de leurs actifs productifs » et forcés de travailler pour un salaire. Finalement, l'Etat doit garantir la protection des droits de propriété privée. Ce faisant, d'autres types de droits (par exemple coutumiers) doivent être détruits et rendus illégitimes. Bref, l'Etat doit « créer les conditions institutionnelles préalables au capitalisme (*ibid.* : 1242). » Il en résulte que des communautés, comme celles vivant autour des concessions minières, sont exclues et dépossédées de leurs droits.

Ceci a été décrit par David Harvey comme « l'accumulation par dépossession », caractérisée par la commercialisation de la nature sous toutes ses formes, l'exhaustion des ressources

³ La collecte des données a été facilitée par une bourse de CREAC.

⁴ Les femmes qui broient les roches aurifères à la main, avec mortier et pilon.

⁵ Les femmes qui travaillent les déchets du premier processus de traitement des roches aurifères.

communes, et la privatisation des biens publics (Harvey 2005 : 149). L'auteur poursuit que la dépossession est essentielle pour résoudre le problème de la suraccumulation en libérant des actifs tels que la main-d'œuvre, la terre et les ressources naturelles à un coût très bas. Ces actifs peuvent ensuite être utilisés par les investisseurs capitalistes pour les rendre rentables et accumuler plus de capital, en excluant les communautés locales ou en les transformant en travailleurs faiblement rémunérés.

Comme nous allons expliquer dans la section 4, le cas de Kamituga révèle plutôt les dynamiques d'une « accumulation par quasi-dépossession »⁶. Le mode de production artisanal n'est pas détruit, ni remplacé par un autre modèle, mais il se transforme en dialogue avec la production industrielle à grande échelle. En réalité, ces deux modes de production ne sont pas séparés dans le temps, ni dans l'espace. Comme Verbrugge et Geenen (2018) argumentent ailleurs, ils présentent les deux faces d'un même processus : l'expansion mondiale de la production capitaliste.

La mondialisation intensifiée dans les années 1990 a créé des chaînes de valeur qui sont très dispersés dans l'espace (et relie donc de différents pays, qui se spécialisent dans une des tâches dans la chaîne), mais qui sont aussi dirigées (gouvernés) par des grandes sociétés multinationales, conceptualisés dans la littérature sur les « chaînes de valeur mondiales » (« Global Value Chains », ou GVC) comme 'les entreprises dirigeantes' (« lead firms »). La littérature GVC affirme « la capacité des entreprises dirigeantes de coordonner les activités de valeur ajoutée d'une multitude d'acteurs économiques » (Neilson 2014 : 1). Ou, comme Lee et al. (2011 : 2) l'ont dit, « l'appropriation de la rente est déterminée crucialement par qui dirige les GVCs ». Se situant souvent en Occident, les entreprises dirigeantes imposent les standards et les conditions (par exemple les prix, les délais de livraison) sous lesquelles leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs doivent opérer.

La littérature sur les GVC est concernée par la question de savoir comment les entreprises locales peuvent 'monter' la chaîne (« upgrading »), en se spécialisant dans des tâches qui créent plus de valeur ajoutée (cf. Kaplinsky & Morris 2002 ; Kaplinsky et al. 2011 ; Gereffi & Joonkoo 2012 ; Morris et al. 2012 ; Gereffi 2014). Néanmoins, les entreprises dirigeantes ont tout intérêt à ce que les entreprises locales ne montent pas dans la chaîne, et continuent à produire à moindre coût. Comme Harriss-White (2006) affirme, les capitalistes ont intérêt à maintenir l'économie informelle et artisanale (ce qu'elle appelle « petty production ») dans son état actuel en empêchant l'accumulation de capital dans ce secteur. Pourtant, l'avantage du secteur minier artisanale en RDC, par exemple, se mesurerait par le fait qu'une grande partie de sa valeur ajoutée reste au pays (Marysse et Tshimanga 2013). Par contre, comme plusieurs études récentes ont démontré (Marysse et Tshimanga 2014 ; Peyer et al. 2014 ; Trapido 2015 ; The Carter Center 2017), la valeur ajoutée créée par l'exploitation industrielle sous la tutelle des sociétés multinationales disparaît en grande partie à l'étranger.

Ceci nous rappelle la critique classique de Prebisch (1950) et Singer (1950) sur les « économies enclavées », c'est-à-dire les économies qui dépendent de l'extraction, financée par des capitaux étrangers, qui se situent dans des pays périphériques, et qui sont déconnectées des besoins et circuits des économies domestiques (Bond 2007). Cette critique trouve toujours sa pertinence dans le cas du secteur minier industriel Africain, selon par exemple l'analyse de Ferguson (2005 : 379) qui a conclu que :

« ...les enclaves d'investissement dans l'extraction minière sur le continent [africain] sont normalement bien intégrées aux sièges sociaux des sociétés multinationales et des centres métropolitains, mais fortement isolées de leurs propres sociétés nationales ».

⁶ Nous remercions le lecteur du premier draft de cet article pour avoir suggéré ce terme.

En théorie, la mécanisation de la production artisanale en RDC permet d'augmenter la productivité d'une activité qui paraît plus ancrée dans l'économie locale que les activités industrielles enclavées et dirigées à partir de l'étranger, et qui a plus de légitimité auprès des populations locales. Une brève historique de la production de l'or à Kamituga pourra démontrer comment les différents modes de production sont connectés.

2. La production de l'or à Kamituga : cohabitation et transformation

Kamituga est la plus grande cité minière dans la province du Sud-Kivu, avec une population de presque 200.000 personnes. Selon les estimations, 10.000 à 15.000 parmi eux travaillent dans la production de l'or artisanale, malgré le fait que la concession a été concédée à Banro. L'histoire de Kamituga est étroitement liée avec la production de l'or et la cohabitation tendue entre les exploitants artisanaux et industriels. Quand la Compagnie minière des Grands Lacs Africains (MGL) avait commencé à exploiter l'or, la cassitérite, le béryl et le wolframite dans l'Est de la RDC dans les années 1920, ils avaient installé leur siège administratif à Kamituga. Tandis que les populations autochtones (comme les Balighi, les Buuse, et les Banakyungu) avaient été délocalisées de la concession, la cité de Kamituga devenait restreinte aux ouvriers et leurs familles. Pour contraindre les autochtones à ne pas s'investir dans l'artisanat minier et dissuader les ouvriers à se livrer à cette pratique, MGL suivait une double stratégie. D'un côté, on faisait croire aux autochtones que c'était dangereux de toucher l'or, que cela rendrait malade⁷. De l'autre côté, on avait instauré un régime de répression à bastonnade par l'armée ou le service privé de sécurité de la compagnie.

Juste après l'indépendance, les témoignages sur l'exploitation clandestine commençaient à se multiplier. La correspondance interne du MGL peu après l'indépendance détaille un réseau de production artisanale et de commerce illicite d'or, dans lequel « une poignée d'hommes audacieux, sans scrupules et de nationalité indéfinie, font leurs fortunes »⁸. Vers les années 1980, suite à la fusion de la MGL avec Cobelmin et Symetain dans la Société minière et industrielle du Kivu (SOMINKI) en 1976, certains sites miniers étaient envahis par des creuseurs. A Kamituga, des agents de la SOMINKI, suivi par d'autres clandestins, commençaient à entrer dans la mine souterraine de Mobale pour voler des roches aurifères. Ces vols étaient estimés à 100 à 200 grammes par shift, soit 72 à 144 kilogrammes par an (sur une production de 400 à 600 kilogrammes)⁹.

Face à de grandes pertes, la SOMINKI mettait en place quelques mesures de protection, telles que des renforcements de l'infrastructure de sécurité autour de l'usine, l'installation d'un détecteur de métal où les ouvriers devaient passer, une supervision plus stricte, et le déploiement de la Brigade Minière, envoyé par le gouvernement après multiples lamentations par la SOMINKI. Cette Brigade Minière, cependant, devenait un acteur clé dans le système de l'exploitation illégale en vendant des 'permis d'entrée' aux creuseurs qui souhaitaient entrer dans Mobale, voire en organisant des vols d'or, comme ce fut le cas du vol d'un stock de 80 kilogrammes du laboratoire en juillet 1982¹⁰.

Tout ceci se passait dans un contexte de crise économique et politique, provoquée par des facteurs externes (principalement la chute des prix des matières premières) et internes (principalement la politique patrimoniale du président Mobutu et la non maintenance de l'infrastructure). Une tentative de réponse à la crise était la libéralisation de l'exploitation et

⁷ Interview avec un ancien travailleur de la SOMINKI, Bukavu, 24/07/2009.

⁸ Correspondance interne du MGL, 07/08/1960, archives MGL MRac Tervuren ; Lettre du MGL au Procureur General de Bukavu, 30/08/1960, archives MGL MRac Tervuren.

⁹ Interview avec un ancien cadre de la SOMINKI, 05/09/2008.

¹⁰ Interview avec un ancien travailleur de la SOMINKI, Bukavu, 31/07/2009.

commerce des matières précieuses (principalement l'or et le diamant) en 1982¹¹, ce qui a engendré une véritable ruée vers l'or. A Kamituga les creuseurs clandestins, devenant de plus en plus nombreux, commençaient à s'organiser dans un mouvement qu'on appelait « Ninja » (Bulambo Katambu 2002). Ces Ninja organisaient des descentes allant jusqu'à quelques semaines dans la mine de Mobale. Ils travaillaient, cuisinaient, mangeaient et faisaient le commerce en souterrain, et au début des années 1990, leur nombre avait augmenté jusqu'à quelques centaines de personnes (*ibid.*).

La SOMINKI, qui était devenue consciente au début des années 1980 du fait que la répression ne pouvait pas résoudre le problème des vols de l'or, avait déjà ouvert certains carrés de la concession pour l'exploitation artisanale en 1983¹². En même temps, le gouvernement Zaïrois insistait pour que la société ouvre un comptoir d'achat pour acheter auprès des creuseurs, de sorte que la contrebande vers Bujumbura puisse être réduite¹³. En 1984 ce comptoir était opérationnel, mais n'avait acheté que 25 kilogrammes d'or. Après un an la société a dû le fermer car les prix n'étaient pas compétitifs avec ceux du 'marché noir'. Après la chute du prix de l'étain en 1985, la SOMINKI n'était plus rentable et elle commençait à chercher un repreneur.

Le coup final était donné par la guerre de 1996-1997, quand la cité de Kamituga était occupée par un petit groupe de FDD (FDD-Nyangoma, l'opposition hutu burundais, des alliés de l'armée zaïroise et rwandaise), et ensuite les AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo) de Laurent Kabila. Dans ce contexte d'insécurité, un directeur de la SOMINKI donnait l'ordre de faire inonder le souterrain de la mine de Mobale pour la « protéger contre des envahisseurs ». Deux jours après l'arrivée des troupes AFDL, tous les sites étaient déclarés ouverts à l'exploitation minière artisanale. Cependant, les nouveaux dirigeants se rassuraient d'une partie de la rente, en demandant à chaque creuseur un montant de 100 USD pour entrer dans la mine. Pendant la deuxième guerre (1998-2003), Kamituga était occupé par le RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie). A cette époque le commandant Ilunga, surnommé « Divisé-par-deux », exigeait à chaque creuseur la moitié de la production (Vlassenroot et Raeymaekers 2004). Nos interviewés à Kamituga se rappellent que le commandant était « très exigeant », mais en même temps c'était une période de grande production, avec quelques nouvelles découvertes¹⁴.

Cette situation a commencé à changer à partir de 2008. Tandis que les gisements les plus riches commençaient à s'épuiser, les contraintes financières et technologiques des creuseurs (comme l'impossibilité d'évacuer de l'eau des galeries très profondes) avaient un impact négatif sur la productivité. Une première tentative de mécanisation était faite par un entrepreneur allemand, opérant un comptoir d'achat d'or à Bukavu : AUREX. A travers un partenariat avec la Société minière du Congo (SOMICO), une société étatique qui avait été créée par Laurent Kabila en 1998 et à laquelle Kabila avait transféré les titres de Banro¹⁵, il voulait se lancer dans la production à Kamituga. En 2009 il avait installé six concasseurs dans les ateliers de l'ex-SOMINKI à Kamituga. Ces concasseurs, cependant, n'étaient qu'accessibles à quelques PDGs qui avaient conclu un contrat de collaboration avec AUREX/SOMICO, tandis que la plupart des creuseurs se méfiait.

En novembre 2011, un commerçant congolais en provenance de Misisi (où les concasseurs étaient déjà opérationnels depuis 2009) avait apporté trois concasseurs importés de la Tanzanie,

¹¹ Ordonnance-loi n°82/039 du 5 novembre 1982.

¹² Ces sites étaient ceux de Matenende, Calvaire, Nyakarangwa, G15, G22, Meno ya Nguruwe, Zalya et Mabeti. Interview avec un ancien cadre de la SOMINKI, 20/10/2008.

¹³ Interview avec un ancien cadre de la SOMINKI, 11/07/2009.

¹⁴ Interview avec un PDG, Kamituga, 22/01/2011 et interview avec un creuseur, Kamituga, 17/08/2009.

¹⁵ Kabila avait créé SOMICO comme réponse 'nationaliste' à la présence de Banro. Mais la société n'a jamais été opérationnelle et était dissolue en 2004 (Geenen 2015).

pour un coût d'environ 7000 dollars chacun. Ce commerçant les avait installés dans le site de Calvaire. Un ancien employé congolais d'AUREX/SOMICO, qui en avait la connaissance technique, ouvrait alors un atelier d'ajustage, de bobinage et de soudure pour les faire reréparer. Ensuite, les concasseurs ont commencé à être fabriqués localement. À la fin de l'année, il y avait environ 70 concasseurs sur les trois principaux sites artisanaux à Kamituga, c'est-à-dire Calvaire, Bipasi et D3 (les deux derniers se situant sur l'ancienne mine industrielle de Mobale). Parmi les 70 concasseurs, 10 appartient aux PDGs et 60 aux autres commerçants et opérateurs miniers de la cité.

3. L'introduction des concasseurs : qui en est bénéficiaire ?

En 2009, Geenen et Kamundala ont décrit le système d'extraction de l'or à Kamituga, en distinguant entre l'exploitation à ciel ouvert et l'exploitation souterraine. Les roches aurifères sont normalement extraites des puits et tunnels en souterrain, qui peuvent atteindre une profondeur allant jusqu'à 30 mètres et une longueur allant jusqu'à 500 mètres selon les cas :

« Les creuseurs sont souvent obligés de travailler plusieurs mois, voire des années, avant d'atteindre la roche aurifère. Étant donné les outils utilisés, atteindre cette roche n'est pas facile : cela exige une technique de protection par soutènement en utilisant des troncs d'arbres pour minimiser les risques d'accidents causés par les éboulements. Même avec ces protections, les éboulements sont toujours présents et le manque d'oxygène à l'intérieur du puits constitue une menace permanente » (Geenen et Kamundala 2009 : 244).

Les creuseurs se constituent en équipes, chacune avec ses propres responsabilités, comme les creuseurs qui doivent protéger les tunnels par des bois, les foreurs qui dégagent les roches avec des burins et marteaux, et les pelleteurs qui évacuent les roches de l'intérieur du puits. À la tête des équipes, le PDG est le propriétaire et le bailleur de fonds. Il recrute les creuseurs et garantit les dépenses afférentes au chantier. La production est normalement divisée en trois : 1/3 de la production pour compenser les dépenses et 1/3 comme rémunération du PDG, 1/3 pour les creuseurs.

Chaque creuseur procède alors au « loutra »¹⁶ où les roches sont broyées jusqu'à obtenir une poudre. Avant 2011, ce travail de broyage était fait par les « mamans twangaises » qui étaient payées par mesure de pierres. Geenen et Kamundala le décrivent de cette manière :

« Pour gagner 1,4 USD à la fin de la journée, les mamans doivent chacune broyer un loutra. Les conditions dans lesquelles travaillent ces femmes les exposent non seulement à des maladies pulmonaires liées à la poussière qu'elles aspirent chaque jour, mais également à d'autres risques dus à leur profession : elles broient les pierres manuellement avec un pilon, ce qui provoque à la longue des déformations de la colonne vertébrale et des mains. Celles qui n'ont pas trouvé de pierres à broyer se livrent parfois à la prostitution avec leurs patrons les creuseurs. Les autres twangaises, quand elles veulent gagner plus, viennent avec leurs petites filles pour les aider à broyer. D'autres viennent même avec des bébés sur leur lieu de travail, bébés qui de ce fait ne sont pas épargnés non plus par les maladies pulmonaires. Les pierres transformées en poudre par les mamans twangaises seront remises aux vanneurs pour lavage. Après lavage le creuseur peut alors espérer vendre son or » (ibid. : 248).

Une autre catégorie des femmes, les « mamans bizalus », interviennent en achetant les déchets du sable laissés par les creuseurs après le broyage et le lavage, qu'elles obtiennent moyennant un paiement de 2 à 3 USD. À leur tour elles traitent ces déchets pendant trois jours

¹⁶ Mesure qui doit être remplie de pierres à broyer ; la quantité des pierres remplissant la mesure pèse entre 13 kg et 15 kg.

et soutirent 1 à 2 *mishale*¹⁷ soit 3 à 6 USD (*ibid.*). Les « *mamans twangaises* » et les « *mamans bizalus* » se trouvent, alors, au bas de la chaîne de valeur artisanale.

A présent, la teneur des quartz aurifères à Kamituga a sensiblement baissé et l'or n'est plus visible dans les roches comme il a toujours été le cas. Les creuseurs ont donc senti le besoin de recourir à des procédés mécanisés qui consistent à broyer des quantités considérables des quartz aurifères afin d'en trouver une petite quantité d'or, comme le font les sociétés minières sur une échelle plus grande (et en utilisant des procédés de cyanuration pour extraire l'or). En plus des roches, les concasseurs broient aussi les déchets traités par les « *mamans bizalus* ». Les PDGs et les « *mamans bizalus* » qui veulent les utiliser, paient 10 000 francs congolais (soit 6.25 USD) par 100 kilogrammes de matières introduites aux propriétaires des concasseurs. Selon notre analyse, l'introduction des concasseurs à Kamituga a eu quatre conséquences principales : une augmentation de la productivité, des changements dans le travail des femmes, une réduction du prix de broyage, et un impact positif sur l'économie.

Premièrement, les concasseurs broient de grosses roches en poudre fin à un rythme plus rapide que les « *mamans twangaises* ». Lorsqu'une « *maman twangaise* » peut broyer autour de 25 kilogrammes par jour, un concasseur broie 300 kilogrammes en 30 minutes. Un premier constat est donc que la présence des concasseurs répond aux besoins d'amélioration du rendement évoqués ci-dessus. Cette façon de traiter de plus grands volumes permet aux creuseurs ainsi qu'aux « *mamans bizalus* » de travailler les quartz à faible teneur et d'en tirer un revenu. Ainsi, des sites jadis abandonnés peuvent être ouverts à une nouvelle exploitation. En plus, cela permet aux creuseurs de respecter les consignes reçus de la compagnie Banro de ne pas franchir ou fréquenter certains sites où les travaux de forage étaient déjà réalisés au risque d'en perturber les données géologiques.

Deuxièmement, et lié au premier point, l'usage des concasseurs a eu des répercussions sur le rôle des femmes dans l'exploitation. D'abord, il a sensiblement réduit la main-d'œuvre des « *mamans twangaises* ». Celles-ci ont témoigné que la présence et l'usage des concasseurs leur réduisait la chance d'accéder aux pierres aurifères :

« Atupate tena kazi. Majiwe yote ina anza enda ku konka. Kutwanga inakuwa mujuwano. Nous ne sommes plus employées à piller les pierres aurifères comme c'était auparavant. Toutes les pierres aurifères sont actuellement dirigées vers les concasseurs. Pour avoir les pierres aurifères à piller, il faut compter sur vos proches¹⁸ ».

Certaines mamans, n'ayant pas accès à d'occupations alternatives, se retrouvent dans une situation encore plus pénible, comme témoigne cette interviewée :

« Atujuwe tufanye nini tena. Kazi atupate na batoto banatukufia na njala juu atutwange sawa vile mbele. Nous ne savons plus quoi faire. Nous n'avons plus d'occupation et nos enfants sont victimes de la famine car nous ne sommes plus occupées comme c'était auparavant¹⁹ ».

En même temps, en augmentant les rejets à traiter, l'introduction des concasseurs a donné plus de travail aux « *mamans bizalus* ». Certains « *mamans twangaises* » ont donc changé de tâche pour se ranger derrière les « *mamans bizalus* » qui exploitent les déchets. Pour ceci, cependant, il faut se doter d'un fonds de démarrage pour pouvoir accéder sur un terrain où on exploite les rejets des mines ou pour s'acheter les déchets. Les « *mamans bizalus* » achètent les rejets auprès de loutriers (propriétaires des espaces pour le nettoyage) et les PDGs qui disposent de leurs propres loutres, pour environ 2,5 USD par 10 kilogrammes. Le traitement des rejets

¹⁷ Mesure d'or fin.

¹⁸ Interview avec une « *maman twangaise* », Kamituga, 20/06/2018.

¹⁹ Interview avec une « *maman twangaise* », Kamituga, 20/06/2018.

par les concasseurs leur permet de traiter de plus grandes quantités, et dans des circonstances plus favorables (physiquement moins lourdes avec un impact faible sur la santé) :

« *Kupitia Konkasere tuna anza fanya kazi yetu mbio na haraka. Tunaweza numuwa na kusukula muchanga kila juma moya. Ile inatu saidia kupata kitu kidogo ya kutusaidia. Grâce à l'usage des concasseurs nous produisons dans un délai raisonnable, ce qui permet de se procurer des déchets et de les traiter dans une semaine. Cela est plus bénéfique pour nous*²⁰ ».

L'une de ces mamans se confiait en faisant savoir que grâce au recours dans la production par concasseurs il lui est déjà arrivé de se payer une parcelle sur laquelle elle vient de construire une maisonnette, après 8 ans de vie de locataire. Elle exprime sa joie en ces termes :

« *Haujafa hauja umbika. Kumbe leo ndaweza pata nyumba na parcelle ya kwangu. Mungu asaidie mwenye alitu leteaka concasseur. Il ne faut jamais désespérer de son vivant. Je ne savais pas si je pouvais de moi-même me procurer une parcelle et y construire ma maisonnette. Que Dieu bénisse celui qui a innové en nous apportant les concasseurs*²¹ ».

Troisièmement, l'introduction des concasseurs a réduit le prix du broyage, de 96 000 francs congolais (60 USD) par 100 kilogrammes quand c'était fait par les « *mamans twangaises* » jusqu'à 10 000 francs congolais (6,25 USD) aujourd'hui. Au début, l'usage de concasseur était mal connu. Certains PDGs croyaient que les concasseurs pouvaient retenir une quantité d'or au profit du propriétaire, ce qui créait une sorte de méfiance. Cependant, le prix réduit du broyage a convaincu les PDGs, ainsi que le fait que les concasseurs broient les quartz sans pertes. En réduisant le prix de broyage, l'usage des concasseurs augmente ainsi que le surplus à accumuler et le bénéfice rendu par des creuseurs et des PDGs. La réduction du prix a eu également un effet sur les relations entre les creuseurs et les négociants. Comme expliqué dans Geenen (2011 et 2015), les négociants avancent des crédits aux PDGs et aux creuseurs, couvrant différentes dépenses dans les mines. Ceci crée des relations de dépendance, obligeant les creuseurs à vendre auprès des négociants et rendant les négociants dépendant de la réussite du projet des creuseurs. Comme un des négociants nous disait, « *akuna négociant bila konka. Il n'y a pas de négociant sans les quartz aurifères à broyer dans les concasseurs*²². » Le coût de traitement ayant considérablement baissé avec l'introduction des concasseurs, les négociants disent investir moins dans les opérations de préfinancement²³.

Quatrièmement, à travers les effets décrit ci-dessus, l'introduction des concasseurs a eu un impact positif sur l'économie locale en général. Des constats sur le marché local démontrent qu'à chaque menace de suspension temporaire des activités de broyage par les concasseurs, les denrées alimentaires et autres produits sur le marché local accusent un ralentissement d'écoulement. Certains barmen parviennent même à fermer leurs établissements faute de la circulation de la monnaie. Tout le tissu économique est sensiblement touché. Contacté à ce sujet, un membre de la FEC/centre de négoce de Kamituga s'est confié à nous en ces termes :

« *Tungali na fungula boutique na kuingiya mu soko juu ile kazi ya kuvunja mawe inaendelea kufanyika. Nous continuons à ouvrir nos boutiques et à organiser les jours du marché grâce à la fonctionnalité des concasseurs*²⁴ ».

D'une manière générale, nos interviews révèlent que l'usage des concasseurs semble avoir stabilisé l'économie locale et la vie sociale dans la cité en permettant la continuation,

²⁰ Interview avec une « *maman bizalu* », Kamituga, 20/06/2018.

²¹ Interview avec une « *maman bizalu* », Kamituga, 23/06/2018.

²² Interview avec un négociant, Kamituga, 21/06/2018.

²³ Interview avec un négociant, Kamituga, 21/06/2018.

²⁴ Interview avec membre de la FEC, Kamituga, 24/06/2018.

l'expansion (vers des gisements jadis profitables) et l'augmentation de la production artisanale. Mais comme la section suivante le démontre, Banro et l'Etat congolais ont cherché à les interdire depuis leur arrivée.

4. La réponse par Banro et l'Etat : une quasi-dépossession délibérée ?

La section précédente a signalé que l'usage des concasseurs a permis la reprise du travail dans certains sites jadis abandonnés, augmentant les quantités traitées ainsi que le rendement du travail. Pour Banro, ceci représente une perte non-désirée de ses gisements à Kamituga (et en plus, des parties les plus accessibles). Bien que récemment Banro a connu un refinancement et une restructuration profonde – dont les conséquences restent encore incertaines – il y a moins d'un an, l'ancien PDG de Banro, John Clarke, disait que la stratégie de Banro était d'avoir les mines de Kamituga et Lugushwa construit et dans la phase de production d'ici dix ans²⁵. L'installation des concasseurs a rendu les relations entre Banro et les creuseurs plus tendues et Banro a passé d'une stratégie de la tolérance vers ce qu'on pourrait appeler une « quasi-dépossession » (modifiant le terme de Harvey 2005). D'un part elle laisse les creuseurs exploiter dans son périmètre, mais d'autre part elle fait recours à la répression (en utilisant la violence mais aussi des stratégies légales) pour faire de sorte que les creuseurs restent dans la production strictement artisanale (et donc pas mécanisée). Le rapport annuel 2013 de la Division provinciale des mines de Sud-Kivu démontre ce changement dans les relations entre Banro et les creuseurs, en mentionnant que :

« ...l'envahissement des périmètres concédés par les artisanaux, doublé de l'installation des concasseurs et des usines de traitement des déchets dans certains cas, ont rendu encore délicate la problématique de la cohabitation entre les exploitants artisanaux et les industriels concernés²⁶ ».

D'ailleurs Banro ne s'opposait pas seulement aux concasseurs, mais également à des efforts locaux pour fournir de l'électricité dans les sites. L'électricité devrait servir pour faire fonctionner les pompes à eau et les compresseurs d'air dans les puits. Mais un représentant du département des relations publiques de la filiale de Banro, Kamituga Mining, interviewé par Kilosho et al, a résumé succinctement le cœur du problème pour la société :

« Pour nous, il s'agit de la mécanisation de l'exploitation minière. Ainsi, nous avons décidé de couper l'électricité à D3, Bipasi et Calvaire ... nous continuons à tolérer la présence des mineurs jusqu'à présent, mais à condition qu'ils restent dans l'exploitation minière artisanale seulement » (cité dans Kilosho et al. 2017 : 361-362).

En effet, au début de 2013, Banro a amené une action en justice contre les propriétaires des concasseurs, en les informant que les concasseurs seraient confisqués s'ils n'étaient pas déplacés du site de Mobale. Plusieurs réunions ont été tenues au siège de Banro à Kamituga où les autorités locales, les responsables des associations et comités des creuseurs artisanaux, les propriétaires des concasseurs et d'autres acteurs de la société civile ont pris part. Finalement les propriétaires des concasseurs ont décidé d'ignorer l'avertissement de Banro.

Par conséquent, en septembre 2013, environ 30 concasseurs ont été saisis par des agents de l'État avec le soutien de l'armée et de la police locale (en forte contraste avec le rôle du gouvernement guyanais dans la mécanisation du secteur, cité précédemment). Les concasseurs ont été transférés au Ministère de mines à Bukavu. Selon l'un des policiers impliqués dans

²⁵ Interview avec John Clarke, ancien PDG de Banro, 26/10/2017.

²⁶ 'Rapport d'activités de la division provinciale des mines au cours de l'année 2013', Division provincial des mines, Province de Sud-Kivu, Bukavu.

l'opération, « les policiers et les soldats ont reçu l'ordre de nettoyer tous les concasseurs de Mobale. C'était difficile pour nous, mais nous devons suivre les ordres²⁷. » Face à cette saisie, les propriétaires des concasseurs ont formé et enregistré la société Développement de Kamituga pour représenter et promouvoir leurs intérêts.

Jusqu'aujourd'hui, le juge ne s'est pas encore prononcé dans le cas, et par conséquent l'avenir des concasseurs reste incertain, comme le révèle le président de Cadre de Dialogue et de Concertation des exploitants miniers artisanaux de Mwenga (CADIEAM), une association des creuseurs à Kamituga :

« Les années 2012 jusqu'à 2014 étaient caractérisées par des pressions, des intimidations et des menaces portées par Banro en instrumentalisant l'administration publique en charge des mines, la Police des Mines, l'armée et le reste de services publics. On a connu des moments de confiscation des concasseurs, des poursuites judiciaires auprès du parquet de grande instance de Kamituga puis au parquet général de Bukavu.... C'est depuis 2015 que les creuseurs artisanaux mènent une vie d'incertitude dans la réalisation de leur travail de traitement du quartz aurifère. Ils sont aux qui-vive ne sachant pas quel jour leur adversaire pourra les surprendre en incitant les autorités civiles, policières et militaires à procéder à la saisie de leurs équipements tel qu'il a été le cas les années 2013 et 2014²⁸ ».

Ce jour est arrivé en avril 2018, quand une lettre a été envoyée par le Procureur Général de Bukavu à la police minière de Kamituga. La lettre informait la police minière que les poursuites contre les propriétaires des concasseurs à Calvaire étaient toujours ouvertes, et que la cour allait bientôt entreprendre une visite au site « pour procéder à la suspension de toutes les activités qui s'y pratiquent²⁹. » Bien que cette visite n'ait pas encore eu lieu, cette lettre démontre que le cas est toujours ouvert et que l'histoire, du point de vue de Banro et le gouvernement, n'est pas encore terminé.

En utilisant la répression contre l'usage des concasseurs à Kamituga, Banro se réfère au Code Minier, qui stipule que l'exploitation artisanale est non mécanisée. En fait, le Code Minier reconnaît l'exploitation artisanale, l'exploitation à petite échelle ou de petite mine, et l'exploitation des rejets des mines. L'exploitation artisanale est définie comme :

« ...toute activité par laquelle un exploitant artisanal, se livre, dans une zone d'exploitation artisanale à l'extraction et à la concentration des substances minérales en utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels conformément aux dispositions du présent Code³⁰ ».

Elle est réservée aux coopératives minières agréées. L'exploitation à petite échelle est définie comme « ...toute activité par laquelle une personne morale se livre à une exploitation de petite taille et permanente, exigeant un minimum d'installations fixes, en utilisant des procédés semi-industriels ou industriels, après la mise en évidence d'un gisement³¹. » Chapitre IV en stipule les conditions, l'exploitation des rejets est « ...toute activité par laquelle un tiers, personne morale, extrait d'un gisement artificiel des substances afin de les traiter éventuellement et de les utiliser ou de les commercialiser³². » Ce qui est intéressant, cependant, est que le gouvernement congolais, dans quelques documents stratégiques, s'est aussi prononcé en faveur d'une mécanisation de la production artisanale. Dans un document de 2017, le Ministère des Mines envisage par exemple :

²⁷ Entretien avec un policier, Kamituga, 22/04/2017.

²⁸ Entretien avec le Président de CADIEAM, Kamituga, 24/04/2017.

²⁹ N° 169/PG021/RI808/PG/KNS/SEC/2018.

³⁰ Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, Article 1.21.

³¹ Ibid. Article 1.22.

³² Ibid. Article 1.23.

« ...la vision de développement endogène qui voit l'augmentation de la richesse nationale par l'augmentation de la valeur de la production. Elle se traduit dans le secteur minier artisanal et à petite échelle par l'augmentation du rendement et de l'efficacité de l'exploitation (Ministère des mines, 2017 : 39) ».

Cette vision concorde bien avec la politique de « *upgrading* » et de promotion d'une industrie locale qui pourrait traiter et transformer les produits miniers³³. Cependant, sur le terrain les grandes sociétés et le gouvernement congolais semblent adopter une stratégie beaucoup plus ambiguë. Nous l'avons qualifié ici comme une stratégie de quasi-dépossession délibérée : elle laisse la production artisanale/informelle plus ou moins libre (comme cette production est aussi tout à fait intégrée dans des réseaux de production capitalistes, voir Verbrugge et Geenen 2018), à condition que et aussi longtemps qu'elle n'interfère pas directement avec les profits générés par la production industrielle. Au moment qu'elle devient menaçante, les sociétés et le gouvernement recourent aux stratégies de répression, y inclus des saisies violentes et des recours juridiques.

Les creuseurs artisanaux et les PDGs, réunis en focus group, ont fait savoir que les avantages générés par l'utilisation des concasseurs sont si importants qu'ils ne seront pas en mesure d'abandonner cette pratique quel qu'en soit le degré de leur répression. Prêts à tout, ils estiment que la compagnie Banro userait d'une bonne politique d'encadrement de cette activité de broyage par concasseurs au lieu de procéder à des mesures répressives ou des menaces de suspension et/ou de suppression par la force de la justice :

« *Banro ingeliweza kutu organiser na kununuwa zahabu yenye tunachimba ndani ya mashimu zetu. Banro devrait nous organiser en une structure de production et de vente de l'or exploité dans sa concession afin d'améliorer nos conditions de cohabitation*³⁴ ».

Pour le moment, donc, il y a une confrontation à Kamituga entre les artisanaux et Banro, dans laquelle l'implication du gouvernement, en tant qu'arbitre de la loi congolaise, jouera un rôle décisif.

Conclusion

Comme cette étude a démontré, l'introduction des concasseurs à Kamituga a augmenté la productivité des mines et permis l'exploitation dans celles qui étaient jadis jugés pas rentables ; elle a changé le rôle des femmes dans la chaîne de l'exploitation ; elle a réduit les coûts de concassage ; et donné un nouveau *boost* à l'économie locale en permettant la continuation de la production artisanale et en augmentant le rendement du travail. Ceci fait à ce que l'argent circule et stimule aussi d'autres activités productives et commerciales (Geenen 2015). L'introduction de cette nouvelle technologie semble aussi offrir une solution à plusieurs problèmes réelles auxquelles les creuseurs se heurtent, notamment la faible teneur, l'inaccessibilité de certains gisements et le travail physique extrêmement dur (voir Verbrugge et Geenen 2018)³⁵.

Néanmoins, l'impact de cette transformation sur les différentes catégories de travailleurs n'est pas homogène : lorsque la plupart des PDGs et des creuseurs a bénéficié, les « *mamans twangaises* » ont perdu leur travail. Bien que certaines voies de réorientation se soient ouvertes (certains « *mamans twangaises* » sont devenues des « *mamans bizalus* », d'autres se sont

³³Ceci est très important parce que, dans le cas de la RDC, la critique a toujours été que son économie est extravertie (Marysse 2015) et repose sur l'exportation des matières premières brutes.

³⁴ Focus group avec les creuseurs et les PDGs, Kamituga, 25/06/2018

³⁵ Verbrugge et Geenen (2018) utilisent le concept de "frontier" pour montrer comment la recherche de nouveaux gisements (« *widening of the frontier* ») ainsi que des solutions sociotechniques aux problèmes de rareté et de coûts (« *deepening of the frontier* ») poussent l'expansion de la production de l'or artisanale et industrielle.

lancées dans la transportation des minerais), ces femmes qui s'occupent des tâches tout en bas de la chaîne de valeur, restent très vulnérables. Cette étude soulève aussi plusieurs questions qui restent encore ouvertes, notamment par rapport à l'impact sur le nombre de personnes travaillant dans le secteur, sur la distribution des revenus entre PDGs, creuseurs, « *mamans twangaises* » et « *mamans bizalus* », et sur l'appropriation de la valeur ajoutée par les PDGs et les propriétaires des concasseurs.

Le cas de Kamituga témoigne d'un processus de « quasi-dépossession délibérée », dans le sens que Banro ne dépossède pas (encore) les creuseurs de leur terre et laisse la production artisanale/informelle plus ou moins libre, à condition que et aussi longtemps qu'elle n'interfère pas directement avec les profits générés par la production industrielle. La société s'impose donc pour contrôler l'usage des technologies et pour empêcher le processus de mécanisation de la production artisanale. Dans ce sens, il ne s'agit pas seulement d'une répression dans le sens juridique, mais également d'une répression des aspirations d'un groupe déjà marginalisé.

En plus, le cas révèle l'attitude ambiguë du gouvernement congolais en ce qui concerne le développement du secteur minier. Bien qu'il produise des rapports stratégiques qui donnent une priorité rhétorique à la mécanisation du secteur artisanal, en réalité il appuie sa répression. Bien évidemment, le fait que Kamituga se trouve dans une concession attribuée à Banro signifie que, selon la lettre de la loi, l'exploitation artisanale est interdite. Mais dans un contexte où 83 pour cent des réserves aurifères appartiennent aux multinationales comme Banro, RandGold ou AngloGold Ashanti (Mupepele 2012 : 57-58), comment faire avancer l'exploitation artisanale ou l'exploitation à petite échelle? Et comment gérer les tensions entre des sociétés minières et des populations locales, qui sont souvent associés à des conflits politico-militaires plus larges (comme Geenen et Verweijen 2017 l'ont décrit pour le cas de Namoya, ou CERN RDC et PAX 2015 dans le cas du Haut-Uélé) ?

Cet article provoque également des questions plus larges qui ont déjà été évoquées dans l'introduction : comment comprendre les transformations dans la production minière, qui en bénéficie, et comment impactent-elles les relations entre le capital et le travail ? Nous avons argumenté qu'en théorie la mécanisation de la production artisanale en RDC permet d'augmenter la productivité d'une activité qui paraît plus ancrée dans l'économie locale et plus légitime aux yeux de la population locale (Geenen 2015 ; Kilosho et al 2017). Cependant, des auteurs comme Harriss-White (2006) ont avancé que les capitalistes ont intérêt à ce que les « petits producteurs » restent dans un état de faible productivité, qu'ils soient empêchés à accumuler du capital financier et à s'épanouir sur le plan politique. Ceci semble être en tension avec des politiques visant à l'industrialisation et l'« *upgrading* » des entreprises domestiques. C'est exactement cette tension dans laquelle le gouvernement congolais semble se retrouver. Elle se traduit dans des textes légaux contradictoires et des politiques ambiguës. L'analyse qu'on a présentée ici suggère pourtant qu'un soutien étatique aux processus locaux de mécanisation et de formation de capital, associé à des politiques de redistribution, pourrait être crucial pour un développement plus inclusif.

Bibliographie

Bond, P. 2007. « Primitive accumulation, enclavité, rural marginalisation & articulation ». *Review of African Political Economy* 34 (111) : 29-37.

Banchirigah, S. & Hilson, G. 2010. « De-agrarianization, re-agrarianization and local economic development: re-orientating livelihoods in African artisanal mining communities ». *Policy Sciences* 43 (2) : 157-180.

- Bulambo Katambu, A. 2002. *Capitalisme minier et droits de l'homme en RD Congo. La croisade des Nindja contre la Société Minière et Industrielle du Kivu*, Kinshasa-Bruxelles : Les Éditions du Trottoir.
- CERN RDC & PAX Pays-Bas. 2015. *Géant minier Kibali: Oter les impuretés pour que l'or soit pur*. Kinshasa/Utrecht : CERN RDC/PAX Pays-Bas.
- Conde, M. & Le Billon, P. 2017. « Why do some communities resist mining projects while others do not? ». *The Extractive Industries and Society* 4 : 681-697.
- Ferguson, J. 2005. « Seeing like an oil company: Space, security, and global capital in neoliberal Africa ». *American Anthropologist* 107 (3) : 377-382.
- Ferring, D., Hausermann, H., & Effah, E. 2016. « Site specific: Heterogeneity of small-scale gold mining in Ghana ». *The Extractive Industries and Society* 3 (1) : 171-184.
- Fischer, A. 2014. *The disempowered development of Tibet in China: A study in the economics of marginalization*. Plymouth : Lexington Books.
- Furtado, C. 1983. *Accumulation and development: The logic of industrial civilization*. Oxford: Martin Robertson.
- Geenen, S. 2011. « Relations and regulations in local gold trade networks in South-Kivu, Democratic Republic of Congo ». *Journal of Eastern African Studies* 5 (3) : 427-446.
- Geenen, S. 2015. *African artisanal mining from the inside out. Access, norms and power in Congo's gold sector*. Routledge : Abingdon.
- Geenen, S. & Kamundala, G. 2009. « *Qui cherche, trouve ? Opportunités, défis et espoirs dans le secteur de l'or à Kamituga* ». In S. Marysse, F. Reyntjens, & S. Vandeginste (éd) *L'Afrique des Grands Lacs : Annuaire 2008-2009*. Paris : Harmattan, pp. 183-213.
- Geenen, S. & Verweijen, J. 2017. « Explaining fragmented and fluid mobilization in gold mining concessions in eastern Democratic Republic of the Congo ». *The Extractive Industries and Society* 4 (4) : 758-765.
- Gereffi, G. 2014. « Global value chains in a post-Washington Consensus world ». *Review of International Political Economy* 21 (1) : 9-37.
- Gereffi, G. & Joonkoo, L. 2012. « Why the world suddenly cares about global supply chains ». *Journal of Supply Chain Management* 48 (3) : 24-32.
- Harriss-White, B. 2006. « Poverty and capitalism ». *Economic and Political Weekly* 41 (13) : 1241-1246.
- Harvey, D. 2005. *The New Imperialism*. Oxford : Blackwell.
- Hentschel, T., Hruschka, F., & Priester, M. 2003. *Artisanal and small-scale mining. Challenges and opportunities*. London : International Institute for Environment and Development (IIED).
- Hilson, G. & Laing, T. 2017. « Guyana gold: a unique resource curse? ». *The Journal of Development Studies* 53 (2) : 229-248.
- Kaplinsky, R. & Morris, M. 2002. *A handbook for value chain research*. Brighton : Institute of Development Studies.
- Kaplinsky, R., Morris, M., & Kaplan, D. 2011. *A conceptual overview to understand commodities, linkages and industrial development in Africa*. London : Africa Export Import Bank.
- Kilosho, J., Stoop, N., & Verpoorten, M. 2017. « Defusing the social minefield of gold sites in Kamituga, South Kivu: From legal pluralism to the re-making of institutions? ». *Resources Policy* 53 : 356-368.

- Lanzano, C. 2018. « Gold digging and the politics of time: Changing timescapes of artisanal mining in West Africa ». *The Extractive Industries and Society* 5: 253-259.
- Lee, J., Gereffi, G., & Barrientos, S. 2011. *Capturing the gains: Economic and social upgrading*. Manchester: University of Manchester.
- Marysse, S. 2015. « Croissance cloisonnée : Note sur l'extraversion économique en RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd) *Conjonctures Congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : Changements et continuités*. Paris : L'Harmattan, pp. 25-41.
- Marysse, S. & Tshimanga, C. 2013. « La renaissance spectaculaire du secteur minier en RDC : Ou va la rente minière? ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (eds.) *Conjonctures Congolaises 2012: Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*. Paris : L'Harmattan, pp. 11-46.
- Marysse, S. & Tshimanga, C. 2014. « Les “trous noirs” de la rente minière en RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd) *Conjonctures Congolaises 2013: Percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*. Paris : L'Harmattan, pp. 131-168.
- Ministère des Mines (RDC). 2017. *Stratégie nationale pour les exploitations minières artisanale et à petite Eechelle (EAPE) & Plan d'actions pour le service d'assistance et d'encadrement du small scale mining*. Kinshasa : PROMINES/La Banque Mondiale.
- Morris, M., Kaplinsky, R., & Kaplan, D. 2012. « “One thing leads to another”: Commodities, linkages and industrial development ». *Resources Policy* 37 (4) : 408-416.
- Mupepele, L. 2012. *L'industrie minière Congolaise*. Kinshasa : L'Harmattan RDC.
- Neilson, J. 2014. « Value chains, neoliberalism and development practice: The Indonesian experience ». *Review of International Political Economy* 21 (1) 38-69.
- Peyer, C., Feeney, P., & Mercier, F. 2014. *PR or Progress? Glencore's corporate responsibility in the DRC*. Oxford : Bread for All/Rights and Accountability in Development/Fastenopfer.
- Prebisch, R. 1950. *The Economic Development of Latin America and its Principal Problems*. New York : Economic Commission for Latin America.
- Singer, H. 1950. « U.S. foreign investment in underdeveloped areas: The distribution of gains between investing and borrowing countries ». *The American Economic Review* 40 (2) : 473-485.
- Teschner, B. 2012. « Small-scale mining in Ghana: The government and the galamsey ». *Resources Policy* 37: 308-314.
- The Carter Center. 2017. *Improving Governance of Revenues from the Mining Industry*, Kinshasa : The Carter Center.
- Trapido, J. 2015. « Africa's leaky giant ». *New Left Review* 92 : 5-40.
- Verbrugge, B. 2014. « Capital interests: A historical analysis of the transformation of small-scale gold mining in Compostela Valley province, Southern Philippines ». *The Extractive Industries and Society* 1 (1) : 86-95.
- Verbrugge, B. 2015. « The Economic Logic of Persistent Informality: Artisanal and Small-Scale Mining in the Southern Philippines ». *Development and Change* 46(5): 1023-1046.
- Verbrugge, B. & Geenen, S. 2018. « The gold commodity frontier: A fresh perspective on change and diversity in the global gold mining economy ». *The Extractive Industries and Society. An international journal*. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.10.014>

Vlassenroot, K. & Raeymaekers, T. 2004. « Divisé en deux. Or et identité sociale à Kamituga (Sud-Kivu) ». In S. Marysse & F. Reyntjens (éd) *L'Afrique des Grands Lacs : Annuaire 2003-2004*. Paris : L'Harmattan, pp. 203-238.